

Voter, c'est discerner

Nous vivons dans un pays démocratique. Le droit de vote est un des moyens pour les citoyens de mettre en œuvre le processus démocratique. Les chrétiens ne peuvent s'y soustraire, comme le rappelle le Catéchisme de l'Eglise catholique : « *La soumission à l'autorité et la coresponsabilité du bien commun exigent moralement le paiement des impôts, l'exercice du droit de vote, la défense du pays* » (N° 2240). Voter est donc un acte qui, pour le chrétien comme pour tout citoyen, réclame un nécessaire discernement. Voter, c'est choisir. Voter blanc peut être un aveu d'absence de discernement ou d'une attitude puriste et intransigeante. Comme la politique est toujours un « art du compromis », un chrétien ne peut s'abstenir de voter.

Cette responsabilité citoyenne nécessite de s'informer sur les programmes et ne pas se satisfaire d'idées toutes faites ou par trop partisans. L'adhésion à un parti politique ne peut dispenser d'un discernement sérieux qui, pour un chrétien, trouve ses éléments de référence dans une éthique personnelle informée par l'Evangile et dans la Doctrine sociale de l'Eglise.

Distinguer engagement citoyen et engagement de l'Eglise

Beaucoup de dissensions et de tensions actuelles au sein de notre Eglise catholique, naissent du fait que l'on confond engagement citoyen et engagement de l'Eglise dans le champ du politique. Le pape Benoît XVI aide à clarifier la posture de l'Eglise dans le champ du politique lorsqu'il écrit : « ***L'Eglise ne peut ni ne doit prendre en main la bataille politique pour édifier une société la plus juste possible. Elle ne peut ni ne doit se mettre à la place de l'État. Mais elle ne peut ni ne doit non plus rester à l'écart dans la lutte pour la justice. Elle doit s'insérer en elle par la voie de l'argumentation rationnelle et elle doit réveiller les forces spirituelles, sans lesquelles la justice, qui requiert aussi des renoncements, ne peut s'affirmer ni se développer*** » (Benoît XVI, *Deus caritas est* n°28).

L'Eglise catholique, comme institution, intervient pour éclairer la conscience des chrétiens, mais aussi, plus largement, des citoyens. Le chrétien appelé à voter, est invité à tenir compte de ce que l'Eglise exprime en ce sens.

Une pluralité légitime parmi les citoyens chrétiens

Le dialogue et le débat sont nécessaires dans une société démocratique. Ce sont eux qui animent la communauté politique dans sa recherche du bien commun. Mais personne ne peut revendiquer pour lui seul le label évangélique de la position politique du parti qui retient son attention et son intérêt. L'Evangile est source d'inspiration pour le chrétien engagé dans une réflexion et une action politiques, mais aucun programme de parti politique ne peut prétendre incarner l'Evangile, comme le rappelait déjà le Concile Vatican II : « ***S'il arrive que beaucoup lient facilement, même contre la volonté des intéressés, les options des uns ou des autres avec le message évangélique, on se souviendra en pareil cas que personne n'a le droit de revendiquer d'une manière exclusive pour son opinion l'autorité de l'Eglise*** » (G.S n° 43, 3).

Les éléments de référence pour un discernement

Dans une note concernant certaines questions sur l'engagement et le comportement des catholiques dans la vie politique, le 24 novembre 2002, le cardinal Ratzinger exposait les exigences éthiques que le chrétien peut utiliser comme critères de discernement. Elles sont au nombre de dix : *le devoir de respecter et de protéger les droits de l'embryon humain ; la protection et la promotion de la famille ; la garantie de liberté d'éducation des enfants ; la protection sociale des mineurs ; la libération des victimes des formes modernes d'esclavage (drogue, prostitution ...)* ; le droit à la liberté religieuse ; le développement dans le sens d'une économie qui soit au service de la personne et du bien commun ; le respect de la justice sociale ; le principe de solidarité humaine et le grand thème de la paix. L'encyclique *Laudato si'* nous a fait percevoir que ces critères de discernement pouvaient se rassembler dans une perspective d'écologie intégrale où on entend « la clameur de la terre et la clameur des pauvres ».

Un choix qui privilégie les projets inclusifs

En fidélité à Jésus qui a manifesté la prédilection de Dieu pour les pauvres, le pape François insiste beaucoup sur l'intégration. Tout disciple du Christ doit ainsi s'interroger sur la qualité inclusive des processus que le politique met en œuvre. Pour la société comme pour l'Eglise, l'avenir ne peut s'envisager de façon positive que s'il se construit dans le souci d'intégrer toutes les personnes et les groupes, à commencer par les plus fragiles et les plus vulnérables. Les chrétiens sont en droit d'interroger un projet politique qui oublierait les plus pauvres ou qui mettrait en œuvre des processus d'exclusion.

Le développement doit être pensé et conduit de façon solidaire, cherchant toujours à impliquer les plus pauvres. Le pape François le rappelait récemment avec des formules dont il a le secret : « ***Cette idée des politiques sociales conçues comme une politique vers les pauvres, mais jamais avec les pauvres, jamais des pauvres, et encore moins insérée dans un projet réunissant les peuples, me semble parfois une espèce de char de carnaval pour contenir les déchets du système*** » (Pape François, Discours à la 3^{ème} rencontre mondiale des mouvements populaires, Rome, 5 novembre 2016).

Les mois qui viennent seront déterminants pour notre société. Il nous faut choisir les hommes et les femmes qui nous paraissent les plus à même d'assurer un avenir harmonieux pour tous ceux et celles qui habitent notre pays, sans oublier la solidarité avec les autres nations et particulièrement au sein de l'Union européenne. Même si le fonctionnement des institutions est perfectible, elle a fait la preuve que depuis la fin de la seconde guerre mondiale, elle était une garantie pour la paix et le développement sans lesquels il ne peut exister de cohésion sociale.

+ Jean-Luc BRUNIN
Évêque du Havre